

50 ans de la loi sur la conservation de la nature en Wallonie : quelles sont les perspectives ?



S. Lezaca-Rojas

par Colline Drapier¹
Cercles des Naturalistes de Belgique

Le 12 juillet 1973, la Belgique adopte la loi sur la conservation de la nature qui marque une étape cruciale dans la reconnaissance et la prise de conscience collective de l'importance de préserver la biodiversité. L'objectif de ce nouveau - le premier en la matière ! - cadre législatif est d'assurer la protection des espèces végétales et animales indigènes à l'aide d'outils tels que la création de réserves naturelles et forestières. Lors de la régionalisation du pays en 1980, la Région wallonne hérite des compétences liées à l'environnement et à la conservation de la nature. Ces dernières décennies, la Wallonie a engagé d'importants efforts pour mener à bien sa mission. Mais à l'aube du 50^e anniversaire de la loi sur la conservation de la nature, quel bilan peut-on tirer des efforts consentis et quelles perspectives envisagées pour l'avenir de la nature en Wallonie ?

PROTÉGER LES HABITATS ET LES ESPÈCES

La loi sur la conservation de la nature ne se limite pas à la seule conservation des espaces naturels du territoire, elle entend aussi et surtout

protéger la faune, la flore et leurs communautés par la mise en œuvre de mesures adaptées. C'est ainsi que certaines espèces animales et végétales se voient octroyer un statut de protection, qui s'accompagne d'une série de réglementations et d'interdictions destinées à garantir leur sauvegarde. Pour y parvenir, elle prévoit notamment la création de réserves naturelles et des



S. Lezaca-Rojas

Figure 1. Depuis plus de 10 ans, des projets européens sont consacrés à la restauration des landes, prairies et forêts humides du massif de la Croix Scaille.

réserves forestières, soit intégrales (où les lois de la nature s'expriment sans entraves), soit dirigées (soumises à une gestion), qui couvraient en 2022 près de 25 153 hectares. Récemment, la Wallonie s'est engagée à mener une politique plus ambitieuse en promettant une augmentation conséquente de la superficie de son réseau d'aires strictement protégées : d'abord dans le cadre de l'accord de gouvernement avec l'ambition (tenue) de créer au moins 1 000 hectares de nouvelles réserves par an, puis poussée par les objectifs de l'Union européenne, dans le cadre de son plan de relance, avec notamment la désignation de ses deux premiers parcs nationaux, fin 2022 (le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le Parc national de la Vallée de la Semois). Mais malgré une progression des surfaces protégées, à peine plus de 1% du territoire wallon bénéficiait en 2022 d'un statut de protection stricte... On reste donc bien loin des objectifs de la stratégie européenne en faveur de la biodiversité qui prévoit 10% d'aires strictement protégées à l'horizon 2030.



Figure 2. Le castor, véritable architecte des paysages, participe gratuitement au redéploiement des dynamiques naturelles des écosystèmes humides.

LA BIODIVERSITÉ EN WALLONIE TOUJOURS MENACÉE

En dépit des efforts fournis par les autorités (réglementations, stratégies...) et les nombreux projets (projets LIFE, PWDR,...) menés par les acteurs de la conservation de la nature (administration et associations) pour enrayer l'appauvrissement des espèces et des habitats sur le territoire, l'état de la biodiversité en Wallonie reste préoccupant. Si certaines améliorations sont à noter, par exemple la réapparition

de plusieurs espèces ou l'augmentation de populations d'autres espèces, la quasi-totalité des indicateurs sélectionnés pour évaluer l'état de l'environnement wallon sont encore dans le rouge, présentant un état de conservation jugé défavorable. Les aires protégées ne sont pas épargnées par ce déclin alarmant, elles ne constituent pas, en l'état du moins, un rempart suffisant face aux dérèglements du climat, à l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles, à la pollution atmosphérique (dépôts azotés et soufrés, etc.) et autres pressions anthropiques aux impacts dévastateurs. Pointons à cet égard la taille beaucoup trop restreinte de la plupart de ces aires protégées et le manque de connectivité entre elles, deux facteurs qui empêchent le maintien de populations viables dans des écosystèmes fonctionnels et diversifiés, leurs déplacements et le brassage génétique des populations.

PELOUSES, LANDES, FORÊTS, ...

Dans la continuité d'un schéma bien ancré depuis une centaine d'années, les efforts de conservation de la nature sont majoritairement orientés vers le maintien de milieux d'origine anthropiques (landes, prairies de fauches, pelouses calcicoles, etc.). La gestion de ces milieux tente de maintenir ou de reproduire les pratiques agropastorales qui les ont vu naître. Ces pratiques sont soutenues par des fonds d'origine wallonne et européenne. Une proportion significative de ce type de milieux fait dorénavant partie du réseau d'aires protégées, mais il



Figure 3. Les landes sèches sont les vestiges des pratiques agropastorales du Néolithique. Le pâturage naturel offre une alternative à une gestion active et intrusive.



S. Lezaca-Rojas

Figure 4. La présence de bois mort joue un rôle essentiel pour la résilience des écosystèmes forestiers.

reste encore quelques joyaux à sauver avant qu'ils ne se dégradent. Leur protection devrait être une priorité mais elle nécessite le volontarisme des autorités publiques et des fonds suffisants à disposition. Pour le reste, un retour à un état biologique de qualité de milieux potentiellement intéressants, nécessitera certainement des investissements en travaux de restauration conséquents et intrusifs. Enfin, même si on observe une amélioration pour certains habitats (certains habitats tourbeux ou les pelouses calcaires p. ex.), il faut bien admettre que la gestion active et coûteuse de ces milieux ne répond que partiellement aux objectifs de conservation. Les surfaces concernées restent bien souvent marginales et trop peu connectées entre elles, et malgré les efforts prodigués pour une gestion adaptée, trop souvent soumises à des interventions éloignées de leurs origines : fauchage intégral et rapide, gyrobroyage, pâturage stationnaire...

Les écosystèmes forestiers, quant à eux, ont trop longtemps figuré parmi les grands oubliés de la protection de la biodiversité, relégués au second plan derrière l'urgence de protéger des milieux, issus d'un héritage patrimonial, rapidement menacés d'extinction. Et pendant ce temps, nombre de forêts naturelles ont continué à subir les effets néfastes de l'intensification des pratiques sylvicoles. Bien que la loi sur la conservation de la nature prévoyait bien les réserves naturelles intégrales, bien peu ont en réalité été créées. Au contraire, les forêts de grand intérêt biologique ont plus souvent fait l'objet d'une désignation comme "réserves forestières", un statut permettant toujours des formes d'exploitation et la chasse, et qui dès lors bien souvent ne permet pas aux milieux forestiers de développer leur entier potentiel biologique. L'interventionnisme reste le maître-mot des pratiques actuelles de la conservation de la nature.

REPENSER LA GESTION DE LA NATURE

La Wallonie a encore du chemin à parcourir avant de pouvoir satisfaire les objectifs fixés par la stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. La loi sur la conservation de la nature est sans aucun doute un des outils importants sur lequel s'appuyer pour y parvenir, même si des adaptations de cette loi et de ses arrêtés d'application sont certainement nécessaires pour renforcer leur efficacité. La protection de la biodiversité est une exigence morale, mais également une ressource pour nos sociétés en termes de résilience, grâce aux nombreux services écosystémiques qu'elle nous rend et sa contribution à l'amélioration de notre cadre et de notre qualité de vie. À l'occasion de ce jubilé, il nous est offert de questionner et de repenser les dispositifs de conservation de la nature et ses méthodes de gestion. Une question se pose alors : comment faire évoluer les disciplines en matière de conservation de la nature ?

Le constat de la difficulté des techniques de gestion pour parvenir à endiguer l'érosion des écosystèmes est frappant. La préservation des milieux anthropiques devrait certes pouvoir continuer à s'articuler toujours mieux autour d'une forme de valorisation économique (fauche, pâturages...) au travers de débouchés locaux et respectueux de l'environnement, mais dont les modalités doivent toujours être en adéquation avec l'objectif premier de conserver les milieux. Toutefois, au-delà de ces méthodes traditionnelles, d'autres options s'offrent aujourd'hui à nous, promues par l'évolution des mentalités, des connaissances et des attentes sociétales, et déjà bien implantées dans les régions voisines. Elles consistent à s'appuyer davantage sur les processus naturels des écosystèmes. Alors que l'empreinte de l'humain

est partout prégnante, la Wallonie manque cruellement d'espaces où prédomine la nature sauvage et autonome. Une autre fonction des espaces protégés reste d'ailleurs de renforcer la qualité des paysages, à la fois bénéfique pour les riverains et les touristes ; une place pour des espaces non-gérés y est aujourd'hui nécessaire, et même souhaitée par le grand public. Pour les espaces ouverts, le recours au pâturage « naturel » (c'est-à-dire libre et dans de vastes espaces, par des chevaux ou des bovidés) a fait ses preuves. S'il ne permet pas de maintenir les faciès de prairies de fauche, de landes, ou de pelouses calcicoles exactement tels que nous les connaissons actuellement, celui-ci favorise néanmoins l'expression optimale des espèces végétales et animales.

Les forêts wallonnes, dont la protection est l'une des préoccupations majeures de notre société, sont les candidats parfaits pour de telles initiatives. Lorsqu'on les laisse évoluer librement, les forêts développent leur potentiel biologique et consolident leur résilience. D'autres pratiques encore, comme le réensauvagement des rivières (par la reméandration ou l'enlèvement d'obstacles), le rétablissement de conditions hydrologiques naturelles (bouchage de drains...), la protection ou l'aide au retour d'espèces fonctionnelles et architectes (grands mammifères herbivores ou carnivores entre autres) sont autant d'initiatives qui à moindre coût et sur le long terme contribuent au développement optimal de la biodiversité et des services écosystémiques, tout en rendant une place plus grande à la nature et à sa spontanéité. En renonçant à la gestion et au pilotage total de la biodiversité, c'est une nouvelle ère qui est donc prête à s'ouvrir pour la conservation de la nature, mais également pour un rapport moins dominateur et plus authentique de l'humain avec elle.